



La Direction a re-parcouru les planches présentées en CSSCT, CSE et aux salariés lors de la visite sur Cholet le 14/02. **Pas de nouveaux éléments apportés.**

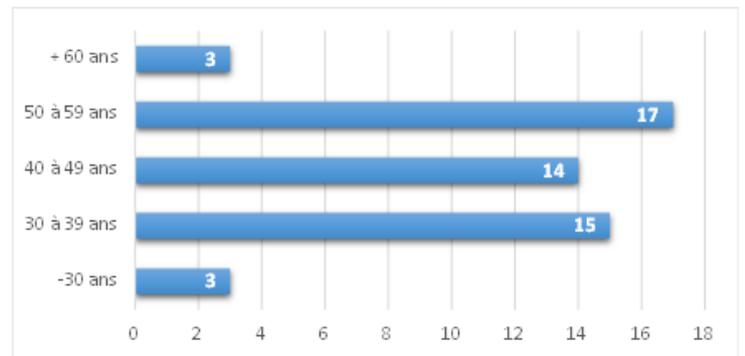
La Direction nous informe **qu'elle ne pourra pas sonder individuellement les salariés** tant que la Consultation n'aura pas été réalisée en CSE.

Nous avons demandé des informations complémentaires concernant les **analyses de delta en temps de trajet et en km individualisés pour chaque salarié** (en tenant compte des conditions de circulation).

La Direction utilisera Workday pour cette analyse, chaque salarié est tenu de fournir une adresse postale à jour (pensez à vérifier votre adresse postale dans Workday).

La pyramide des âges du site de Cholet est répartie comme suit :

La moyenne d'âge sur Cholet est de 44 ans versus 38 ans pour TSN en général.



Il n'y a pas de salarié déclaré RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) sur le site de Cholet. Nous **invitons vivement** tous les salariés qui ont des problèmes de santé (ex : surdit , maux de dos, ...)   **en discuter rapidement avec leur m decin**, et faire s'ils le veulent **un dossier RQTH**. N'h sitez pas  galement   solliciter les membres de la commission Handicap (Christian MADEC) pour toute information compl mentaire.

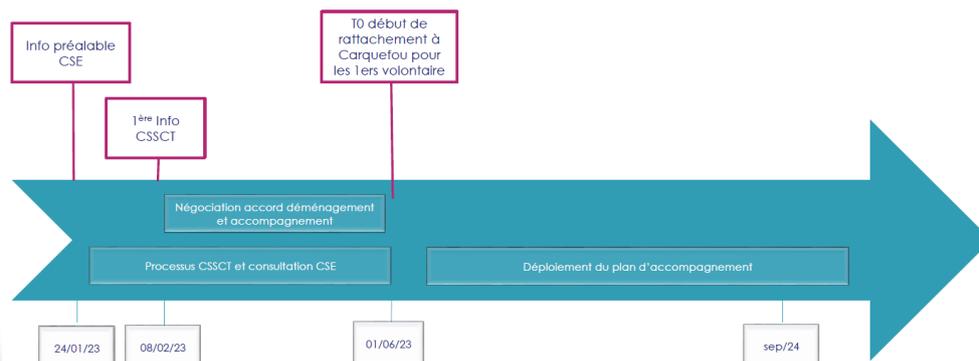
Une reconnaissance RQTH pouvant  ventuellement bloquer une future affectation   Nantes.

La Direction nous informe qu'elle **va mettre en place rapidement des entretiens individuels avec les RH pour des  changes avec les salari s**.

Concernant les mutations, la position de la Direction TSN est la suivante : **On ne bloque personne**, mais le nombre de mutations est suivi par site et par an. Au bout d'un **certain nombre de d parts** (pas de chiffre pr cis, mais entre 5 et 7 d parts par an), les demandes de mutations sont **bloqu es et sont d cal es   l'ann e suivante**. La Direction justifie par le fait que TSN se doit de pr server ses effectifs pour assurer les prestations.

Concernant le **calendrier** pr sent  :

- **Juin 2023** : d but du rattachement   TSN Nantes pour **les 1ers volontaires**
- **Septembre 2024** : fin envisag e du plan d'accompagnement



CR 1^{ÈRE} RÉUNION NÉGOCIATION
22/02/2023

La Direction nous précise que **si dans 18 mois** tous les salariés **n'ont pas soit déménagé ou été repositionnés**, le **site de Cholet sera prolongé**. Notons également que s'il existe des **contraintes opérationnelles** (astreintes par ex), le **site de Cholet sera maintenu** (surement dans des espaces réduits).

Concernant le site de rattachement du Contrat de travail : les salariés qui **sont rattachés au site de Nantes** dans leur contrat de travail **risquent de ne pas être accompagnés** par les mesures qui seront négociées. La direction considère d'ores et déjà qu'ils devront effectuer leurs tâches à partir du site de Nantes. Cela concerne environ 7 salariés.

Les mesures qui seront négociées porteront notamment sur :

- Dédommagement temps de trajet et distance supplémentaire
- Aides au déménagement
- Incitation au covoiturage
- Télétravail boosté
- Compensation de pertes d'avantages actuels (RIE, etc.)
- Etc.

Ces mesures s'appliqueront **à priori pendant 2 ans** et pour les salariés qui acceptent le rattachement géographique au site de Nantes (et le déménagement associé).

Nous sommes en cours de construction d'une plateforme de revendications communes avec les autres OS que nous vous partagerons très rapidement.

Nous avons questionné également la Direction sur **l'intérêt économique du déménagement** si au final nous sommes obligés de garder des locaux sur Cholet pour cause de contraintes opérationnelles ou de salariés qui ne souhaitent pas déménager.

Le coût du bail annuel des locaux de Cholet est estimé entre 200 et 300 k€ annuel à comparer aux mesures d'accompagnement qui seront proposées et mises en œuvre. **Le retour sur investissement de la Direction est estimé à horizon 4 ou 5 ans.**

Notre première analyse est que **ce déménagement n'est pas justifié économiquement**. Est-ce qu'il n'y aurait pas une **volonté non avouée de réduire les effectifs de DIO de TSN Cholet ?**

Prochaines réunion :

- CSSCT de Visite de site **à Nantes le 15 mars** où le sujet du déménagement de Cholet sera abordé.
- 2^{ème} Réunion de Négociation **le 16 mars à Vélizy** où la direction doit nous partager un projet d'accord
- 3^{ème} Réunion de Négociation **le 29 mars à Vélizy**



Citadel Team

Vos représentants CFE-CGC :

Samuel BRUNEL	07 63 85 92 86	samuel.brunel@thalesgroup.com
Guillaume CARRIERE	06 38 18 74 40	guillaume.carriere@thalesgroup.com
Christine DEBARGE	06 16 95 34 49	christine.debarga@thalesgroup.com
Christian MADEC	06 07 09 84 88	christian.madec@thalesgroup.com
Eric PARIS	07 84 38 98 77	eric.paris@thalesgroup.com